



Discours 22/12/2017 – Réforme de l'impôt des sociétés

Introduction

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,
Chers collègues,

Depuis 2015, le Gouvernement a entrepris une stratégie de relance de notre économie.

La réforme de l'impôt des sociétés, s'inscrivait initialement dans le cadre plus large de la loi de relance, cadre dans lequel le Gouvernement prend un certain nombre de mesures pour stimuler l'emploi, le pouvoir d'achat et la cohésion sociale.

Nous nous réjouissons toutefois d'être parvenu à un accord, entre majorité et opposition, pour concrétiser, avant la fin de l'année, un volet important du projet de loi relatif à la relance économique et au renforcement de la cohésion sociale, qui est celui de l'impôt des sociétés.

Preuve s'il en était besoin de la participation de tous à la volonté de réformer l'impôt des sociétés, au-delà des discours, comment sinon serions-nous parvenu à un accord ? Les autres mesures qui complètent cet ensemble cohérent de relance de notre économie suivront très prochainement.

La réforme de l'impôt des sociétés est une réforme significative et ambitieuse qui contribue à rendre notre économie plus solide. Par la mise en oeuvre des mesures



Discours 22/12/2017 – Réforme de l'impôt des sociétés

comprises dans cette loi, nous envoyons un message clair et nous renforçons la stabilité de la Belgique dans le domaine économique.

Développement

Avec la réforme de l'impôt des sociétés, nous réalisons une deuxième importante réforme fiscale après le *tax shift*. Cette réforme est historique et elle est, avant tout, nécessaire.

Cette réforme s'inscrit d'abord dans le cadre de changements opérés aux niveaux européen et international. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus ignorer la pression qui s'exerce sur ces deux plans.

L'approche stratégique choisie par le Gouvernement est la baisse des taux et l'élargissement de la base taxable. Cette approche a été saluée par la Banque nationale.

D'une part, cette réforme s'inscrit dans un cadre européen où les pays voisins réduisent leurs taux d'imposition ou prévoient de le faire.

Avec un taux nominal de 33,99%, la Belgique appliquait le troisième taux d'imposition le plus élevé de l'Union européenne, derrière Malte et la France.

Il était impératif d'envoyer un signal fort.

Le Gouvernement a donc décidé de baisser le taux de l'impôt des sociétés de 33% à 25% à l'horizon 2020, avec une attention particulière à nos PME puisque celles-



Discours 22/12/2017 – Réforme de l'impôt des sociétés

ci bénéficieront de façon accélérée d'une plus grande diminution des taux. En effet, dès 2018, un taux réduit de 20%¹ sera d'application.

En réduisant les taux, nous nous approchons de la moyenne européenne, se situant à 21,9% en 2017 et nous augmentons notre attractivité.

D'autre part, tant l'OCDE que l'Union européenne se montrent de plus en plus agressives vis-à-vis des stratégies de niches. Dans la réforme proposée, il est important de souligner que toutes les niches fiscales ont été touchées de manière directe ou indirecte. Seules les niches les plus importantes ont été conservées.

Nous parviendrons ainsi à plus de justice fiscale entre les grandes entreprises et les PME. Pour le MR, ce point est essentiel.

Outre l'abaissement des taux, nous pouvons également citer d'autres mesures importantes :

- la cotisation complémentaire de crise sera réduite à 2% en 2018 avant d'être supprimée complètement en 2020 ;
- la déduction pour investissement augmentera de 8 à 20% en 2018 et 2019 ;
- l'extension de manière progressive de la dispense de versement de précompte professionnel pour la recherche scientifique aux bacheliers ;
- la consolidation fiscale sera mise en œuvre ;
- de même que la transposition de la directive ATAD.

Certaines mesures apparaissent moins favorables dans l'ensemble, pour les PME mais il fallait un équilibre permettant de ramener le taux d'imposition à 20%.

¹ Pour la base imposable, jusqu'à 100.000 euros.



Discours 22/12/2017 – Réforme de l'impôt des sociétés

Il convient d'ajouter que de nombreuses autres mesures sont prises en faveur des indépendants et des PME .

Parmi celles-ci, je pourrais mentionner :

- l'exonération à vie de cotisations patronales principales pour le premier emploi créé par une PME entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2020 ;
- les réductions supplémentaires sur les 2^{ième} au 6^{ième} emploi créés au sein d'une PME ;
- la mise en place du 2^{ième} pilier pension personne physique.

Les mesures prises par le Gouvernement portent leurs fruits. A titre d'exemple, 22.188 nouveaux emplois ont été créés grâce à la mesure zéro cotisation.

Parmi les trois critiques portant sur l'impôt des sociétés (sur la vingtaine de mesures prises), je voudrais évoquer la rémunération pour les dirigeants d'entreprises. En Commission des Finances, l'UCM est revenue sur ce point.

Je reviens ici brièvement sur cette mesure car je désire en repreciser certains aspects.

Sur ce point, des choix ont été faits mais nous avons tenu à apporter une nuance importante.

Pour les sociétés liées, le total du montant de rémunération minimale est porté à 75.000 euros² au lieu de 90 000 euros. Nous avons entendu les remarques à ce sujet.

² Pour les **sociétés liées** dont au moins la moitié des dirigeants d'entreprise sont les mêmes personnes dans chacune des sociétés concernées, l'ensemble des rémunérations versées par ces sociétés liées à une de ces mêmes personnes peut être pris en considération pour apprécier la hauteur de la rémunération. Le total du montant de rémunération minimale est dans ce cas porté à **75.000 €**. Sans cette mesure, la rémunération minimale requise aurait été, dans le cas par



Discours 22/12/2017 – Réforme de l'impôt des sociétés

J'ajoute que si le salaire versé est inférieur à 45.000 euros, celui-ci doit être au minimum égal au résultat imposable. J'insiste sur cette mesure 50/50 car l'UCM ne semble pas avoir relevé cet élément qui est pourtant d'une grande importance pour les plus petites entreprises. Ne pas faire mention de cet aspect c'est dissimuler les nuances et tronquer la réforme.

De plus, de manière générale, il n'est pas constructif de prendre chaque mesure isolément. Il est nécessaire d'adopter une vision globale comme l'est la déclaration fiscale et de veiller à prendre en compte le contexte dans lequel s'inscrit cette réforme. Avec une étude attentive de toutes les mesures, la situation fiscale des PME est nettement améliorée, très rares seront celles qui pourraient ne pas y trouver un intérêt.

Prise de manière transversale, la réforme baisse les taux et lutte contre les stratégies de niches fiscales.

Nous le savons, le coût du statu quo eut été considérable, d'autant plus dans un pays comme la Belgique qui est une petite économie ouverte. Cette nécessité a été évoquée de nombreuses fois en Commission des Finances, tous partis confondus.

Sans réforme, nous risquons une perte considérable de compétitivité, d'emplois et d'investissements. Cette réforme permettra de rendre notre pays plus attractif et juridiquement stable dans son modèle économique.

exemple de deux sociétés liées avec un seul dirigeant d'entreprise, de deux fois 45.000 €, soit 90.000 €.



Discours 22/12/2017 – Réforme de l'impôt des sociétés

Enfin, au niveau budgétaire il faut garder à l'esprit que les effets retours n'ont pas été pris en compte et nous savons que ceux-ci seront largement positifs pour notre économie. La Banque nationale a d'ailleurs confirmé que nous pouvons nous attendre à des effets dynamiques positifs.

Prendre en compte les effets potentiels dans le moyen et le long terme, et donc dans leur ensemble, sur le redressement de notre économie est essentiel.

Conclusion

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers collègues,

Pour notre groupe, il est primordial que le Gouvernement poursuive ses réformes structurelles en vue de continuer à favoriser la croissance économique, l'emploi, le pouvoir d'achat et la cohésion sociale.

La réforme de l'impôt des sociétés joue un rôle clé à cet égard. C'est une réforme qui répond à un impératif. Au MR, nous sommes pleinement conscients que nous avons besoin d'entreprises qui créent de l'emploi. Avec cette réforme, nous redynamisons et nous conservons une activité économique importante dans notre pays. La réforme permet aussi, et surtout, plus de justice fiscale entre les grandes entreprises et les PME, ce que le MR soutient entièrement.

C'est donc avec enthousiasme et conviction que notre groupe soutient la réforme de l'impôt des sociétés.